

Je me permets de signaler que nous dépensons annuellement 6,7 milliards de dollars, par le biais de programmes. En fait, si vous incluez tous les crédits ainsi que les diverses formes de réduction d'impôt que le gouvernement offre aux Canadiens, vous arrivez à environ 15 milliards de dollars. Je ne dis pas que cette somme est trop élevée. Je dis que c'est beaucoup d'argent et que cette aide est accordée en fonction de nos moyens.

Nous essayons de trouver une formule qui nous permettrait d'accorder un soutien encore plus grand.

Je répète encore une fois que les Canadiens doivent savoir que le dixième du budget total de notre pays est consacré aux divers programmes et mécanismes mis en place pour aider les enfants et les familles. Cette aide n'est pas trop élevée, mais il reste que, sauf erreur, c'est la deuxième en importance au monde.

M. Mike Breagh (Oshawa): Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire au ministre.

Pendant qu'il songe à ce qu'il pourrait faire, je lui signale qu'à Halifax, par exemple, un groupe appelé Bayer's-Westwood Family Support Services Association applique un programme de soutien aux familles. Cette association fournit, par l'entremise de son programme, des services de garderie très nécessaires à une soixantaine d'enfants. Or, le financement dispensé à ce groupe cessera à la fin de décembre. Le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à ce que cette association de parents qui s'entraident et qui en aident d'autres à se sortir du cycle de pauvreté bénéficie d'un financement prolongé qui lui permette de continuer à fonctionner en janvier?

• (1440)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne peux évidemment pas m'engager à adopter une stratégie non structurée comme mon ami le souhaiterait.

Je répète ce que j'ai dit en réponse au leader de l'opposition, à savoir que la question des garderies et le problème de la pauvreté chez les enfants concernent d'abord la province de la Nouvelle-Écosse.

Si mon collègue se donne la peine de m'écouter, je pense qu'il comprendra ce que je dis. Il pense que nous avons les moyens de consacrer 3, 4 ou 5 milliards de dollars à la création d'un réseau de garderies au pays. Si l'on agissait de la sorte, on dépenserait de l'argent que nous n'avons pas. Nous essayons de fournir une aide en fonction des fonds dont nous disposons. Par conséquent,

la question des garderies sera traitée en tenant compte de notre capacité à fournir ces services.

* * *

DAVID MILGAARD

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Justice. Dans l'affaire David Milgaard, les résultats positifs se font toujours attendre.

Milgaard est en prison depuis 22 ans et espère toujours un nouveau procès. Lui, sa famille et ses avocats attendent. Tous, nous attendons, mais c'est toujours la même rengaine: un beau jour, la ministre va prendre la parole à la Chambre et nous annoncer sa décision. Mais ce beau jour n'arrive jamais. La ministre est-elle en mesure de nous faire part de sa décision aujourd'hui?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répondrai pour commencer que, lorsque je serai prête à annoncer ma décision, je m'adresserai au premier intéressé et non au Parlement. C'est avec le demandeur et ses avocats que je traite. Ces derniers sont venus à Ottawa récemment pour des entretiens avec les fonctionnaires du ministère de la Justice. Un certain nombre de questions ont été abordées. Ils sont rentrés à Winnipeg pour étudier quelques-uns de ces points et ils nous ont fait part de leur point de vue ces derniers jours.

J'espère que leur réponse me permettra de rendre une décision sous peu. Si le député avait suivi l'évolution du dossier, il ne ferait pas à la Chambre le genre de réflexion qu'il vient de se permettre.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est tout à fait intolérable. Combien de temps faudra-t-il donc attendre?

On me dit que, au début de novembre, les collaborateurs de la ministre ont annoncé à Milgaard et à ses avocats qu'une décision serait rendue dans les deux ou trois semaines.

Ces deux ou trois semaines ont passé, et toujours rien. C'est de la cruauté mentale. Pourquoi la ministre ne peut-elle pas mettre un terme à cette torture en rendant sa décision tout de suite?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète que c'est aux avocats de M. Milgaard que j'ai affaire. Mes échanges avec eux ont été fructueux, et j'espère être